



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RH ET BUDGET

Quoi de nouveau en 2021 ?

**Direction générale des Patrimoines et de l'Architecture
Service interministériel des Archives de France**

Sommaire

1. Des ressources humaines stables

- a. Les effectifs en AC/AD/SCN archives,
- b. Une GPEEC toujours aussi tendue
- c. Les mouvements dans le secteur
« Archives »
- d. Le recrutement
- e. Les primes en 2021
- f. Importance accrue du CREP
- g. La formation « métier »

2. Un engagement budgétaire fort

- a. En AC – SCN – DRAC
- b. Les soutiens à la numérisation et
à la valorisation
- c. ANET
- d. DIAMAN
- e. Archives privées

3. Le soutien aux bâtiments

- a. Bâtiments d'archives en construction
en 2021
- b. Projets de bâtiments d'archives aidés
en 2021
- c. Projets de bâtiments d'archives à
soutenir en 2022
- d. Bâtiments d'archives en travaux
à partir de 2022-2023

1. Des ressources humaines stables

Les effectifs en AC/AD/SCN archives,

BILAN DES ENTRÉES ET SORTIES du 1^{er} janvier au 1^{er} septembre 2021 inclus

CORPS	AD		SCN		AC		SOLDE
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	
CSVT	6	10	4	8	2	3	-9
CHED	7	5	7	5		1	3
SDOC		3	1	1			-3
AASM/TSC/ISCP			4	11		1	-8
TA/CTA				2	1		-1
ADMIN			1	6	1	1	-5
ANT			9	2	2	1	8
TOTAL	13	18	26	35	6	7	-15
Recrutements en septembre-novembre	8		16		2		26
SOLDE	3		7		1		11
Avis de vacance de poste en cours	15		37		0		52

Une GPEEC toujours aussi tendue

Effectifs en ETP de l'ensemble des agents du secteur archives au 1 ^{er} septembre 2021 inclus										
CORPS	AD			SCN			AC			TOTAL
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
CSVT	75,7	59	134,7	38,4	21	59,4	12,9	5	17,9	212
CHED	54,2	26,6	80,8	44,2	24,6	68,8	7		7	156,6
SDOC	13,8	6	19,8	12	10	22			0	41,8
AASM/TSC/ISCP	1	1	2	59,7	126,1	185,8	1	0,8	1,8	189,6
ATAE/TA/CTA			0	16,4	17,8	34,2		2	2	36,2
ADMIN	1		1	42,4	7	49,4	9,4	4	13,4	63,8
ANT	1	1	2	40,4	50	90,4	3,8	2	5,8	98,2
Recrutements du 2 septembre à fin novembre			8			16			2	26
TOTAL	146,7	93,6	248,3	253,5	256,5	526	34,1	13,8	49,9	

Les mouvements dans le secteur des « archives »...

Ceux qui ont quitté le secteur Archives

Elodie BLANCARD-VOILLOT (AD08) > Ministère de l'Intérieur

Fabienne BLIAUX (AD09) > Musée de Compiègne

Michaël BLOCHE (AD76) > Principauté de Monaco

sont ou vont partir à la retraite

Étienne d'ALENÇON (AD46) – Nathalie BONNET (AD 38) – Ghislaine BOUCHET (AD34) – Sylvie CLAIR (AM Marseille) – Amelle DUTRUC (AD79) – Martin de FRAMONT (AD43) – Marie-Madeleine GRAZIANI (AC Corse) – Thierry HECKMANN (AD85) – Jean-Yves LAILLIER (AD14) – Pascale MAROUSEAU – Marc REYNAUD (CNMN) – France SAÏE-BELAÏCH (SIAF) – Denis TRANCHARD (AD03) – Alain VENTURINI (AD12) – Elisabeth VERRY (AD49)

viennent de rejoindre les rangs des DAD

Marion BLOCQUET (INP/AD15) – Pierre CHANCEREL (SHD/AD92) – Stéphanie DARGAUD (SHD/AD17) – Léo DAVY (INP/AD08) – Cyril LONGIN (AM42/AD85)

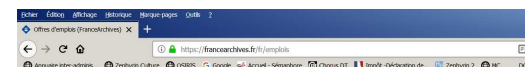
bougent au SIAF

- 4 internes (3 cheffes de bureau et 1 adjointe au sous-directeur)
- 8 arrivées (1 cheffe de bureau, 1 adjointe au chef de bureau, 1 cheffe de mission, 4 chargés de missions, 1 architecte)

Au total 81 arrivées (AC/AD/SCN) par mouvements internes ou mutations

Et toujours sur la page « Offres d'emploi » de FranceArchives

Vous retrouverez en temps (presque) réel les offres d'emplois du secteur « Archives » 😊



Postes de titulaires Culture diffusés sur la Place de l'emploi public

Corps des conservateurs du patrimoine

Directeur/trice des Archives départementales des Ardennes (08) - ouvert jusqu'au 9 décembre 2020

Corps des chargés d'études documentaires

Référent technique du secteur d'activités/conservation des archives, Archives départementales de la Meuse (55) - ouvert jusqu'au 3 décembre 2020
Chef de projet Gouvernance de l'information et innovation numérique, Archives départementales des Yvelines (78), Chef ou Ingé ouvert jusqu'au 3 décembre 2020

Adjoint.e au directeur des Archives départementales du Tarn-et-Garonne (82) - ouvert jusqu'au 3 décembre 2020

Adjoint.e au directeur des Archives départementales du Jura (39) - ouvert jusqu'au 4 décembre 2020

Archiviste, Archives départementales de l'Orne (61) - ouvert jusqu'au 4 décembre 2020

Archiviste (Pôle Naturalisation) au département Justice et Intérieur - direction des Fonds, Archives nationales (93) - ouvert jusqu'au 4 décembre 2020
Chargée de l'orientation du public - direction des Publics, Archives nationales (93) - ouvert jusqu'au 4 décembre 2020

Responsable de la gestion informatisée des archives, Archives nationales du monde du travail (59) - ouvert jusqu'au 14 novembre 2020

Corps des Secrétaires de documentation

Archiviste au département du Moyen Âge et de l'Ancien Régime - direction des Fonds, Archives nationales (75) - ouvert jusqu'au 4 décembre 2020



Le recrutement en Archives départementales

Plus d'une cinquantaine de dossiers de recrutements gérés par le bureau

Pour le recrutement :

Dès qu'un départ est programmé par mutation ou retraite, il faut le signaler à siaf.rh@culture.gouv.fr en envoyant la fiche de poste correspondante actualisée (des modèles peuvent vous être envoyés).

Dès que la GPEEC le permet, la publication de la fiche est demandée. Vous êtes informés à sa parution et elle est mise sur la page « Emploi » de FranceArchives.

Le recrutement des directeurs(rices) est entièrement piloté par le SIAF (entretien...), tandis que celui des autres agents mis à disposition, est piloté par les directeurs(rices) avec l'appui du SIAF.

La durée moyenne d'un recrutement est de 5-6 mois.

Les suites du recrutement :

Les conventions sont conclues pour 3 ans, pour tous les agents du ministère.

Pour les agents entrant dans le ministère, les conventions sont désormais de 1 an, renouvelables pour 3 ans. En cas de détachement, celui-ci doit être demandé pour 1 an au départ, puis 3. Les demandes d'intégration ne sont pas accordées directement, mais après une période de détachement.

Les demandes de renouvellement ou d'intégration sont à faire 3 mois à l'avance et avec avis circonstancié du DAD.

En cas de difficulté une fois l'agent en poste :

Si des difficultés arrivent par la suite, il faut prévenir immédiatement le SIAF pour étudier ensemble les leviers à mettre en œuvre :

- formations prises en charge par le ministère qui peut apporter une aide efficace ;
- aide apportée directement à l'agent;
- Profiter du renouvellement de détachement ou de la demande d'intégration pour se poser la question de l'adéquation entre l'agent et les missions qui lui ont été confiées.

Les primes en 2021

Versement du CIA 2021 :

Le SIAF est contraint par une enveloppe par filière (total des montants moyens).

Tous les agents reçoivent un CIA au taux de référence si l'attribution en est demandée dans les CREP.

Si l'on souhaite verser moins que le taux de référence, il est obligatoire de le stipuler de manière circonstanciée par un avis défavorable au niveau du CIA.

Cet année encore, une enveloppe complémentaire a permis de valoriser les agents dont le CREP était très élogieux. Ceux dont les CREP n'avaient pas été transmis à temps ont en tout état de cause reçu le taux de référence. Les DAD n'ayant pas évalué leurs agents ont été maintenus au taux de référence.

Revalorisation de l'IFSE :

Il y a trois manières d'augmenter son IFSE :

- lors d'une promotion (augmentation forfaitaire par corps et grade)
- lors d'une mutation (barème fixe en fonction du corps et du groupe)
- tous les 4 ans, une revalorisation intervient pour ceux qui n'ont pas changé de poste.

Si un agent constate au bout de 3 à 4 mois qu'il n'y a aucun changement sur son bulletin de salaire, il peut interroger le SIAF (siaf.rh@culture.gouv.fr)

Rééchelonnement de l'IFSE cat. B et C :

Afin de rattraper son retard, le ministère de la Culture vient de lancer une campagne de rééchelonnement des socles de l'IFSE des catégories B et C.

*Sont éligibles à la mesure de rééchelonnement les agents fonctionnaires relevant des corps de catégorie B et C rémunérés sur titre 2 à la date du 1^{er} juin 2021, **ayant 10 ans et plus de services effectifs dans la fonction publique.***

Cela concerne en AD, 1 adjointe administrative, 2 AASM et 17 SECDOC.

Le SIAF a bénéficié d'une enveloppe complémentaire qui a permis d'attribuer au chaque SECDOC entre 550 et 900 € annuel en plus du montant forfaitaire.

La revalorisation de certaines catégories A et A+ interviendra en 2022.

Importance accrue du CREP

Les formulaires des CREP :

En 2020, le ministère a modifié les formulaires des conservateurs qui se sont tous vus attribuer un formulaire d'encadrement supérieur. Devant les difficultés constatées, il a été décidé pour 2021 de :

- reprendre le formulaire traditionnel pour les conservateurs qui ne sont pas DAD ; ce sera donc le même que 2019 et le même que celui des CHED et SECDOC
- maintenir celui de l'encadrement supérieur pour les DAD

Quid de l'application Estève ?

- les agents d'AC, de SCN et de certains EP ont été intégrés dans l'outil
- pour les AD, cela soulève encore des problèmes techniques et organisationnels

Pour les promotions :

Les promotions ne se font plus lors des CAP, mais dans le cadre d'un dialogue avec l'administration.

Comme cela était déjà le cas, il faut que la demande de promotion figure expressément dans le CREP et soit particulièrement argumentée pour avoir une chance, tant les candidats sont nombreux et les places rares (2 pour les SECDOC pour tout le ministère !)

La prochaine campagne va commencer pour les scientifiques (les corps techniques sont en cours). Elle se basera sur les CREP réalisés cette année au titre de l'année 2020. Les promotions 2021 prendront effet au 1^{er} janvier 2022.

Si un CREP n'est pas renvoyé dans les temps, l'agent ne peut pas être promu !

Pour les points d'attention :

A l'inverse, lorsqu'on rencontre des difficultés persistantes avec un agent, quelle qu'en soit l'origine, il convient également, au-delà du dialogue à instaurer, de le faire figurer dans le CREP, afin de pouvoir si nécessaire, s'appuyer ensuite dessus.

En tout état de cause, il est recommandé de contacter le SIAF en amont pour faciliter le traitement du dossier.

Les formations « métier »

pilotées par le département de la formation scientifique et technique (DFST)

Quels changements ?

- Modification de rattachement du DFST et resserrement du personnel
- Périmètre d'action inchangé : formation sur tous les aspects du métier, mais avec des stages « délégués » :
 - à l'École des chartes (diplomatie et histoire des institutions) et
 - à l'INP (conservation et restauration)
- Tarifs inchangés : gratuit pour les personnels Culture ; tarif préférentiel (105€) pour les personnels Etat hors culture et les territoriaux

Programme 2021 :

- même structuration que les années précédentes, calée sur les 4 C, avec recentrage sur les fondamentaux ; part importante de l'archivage électronique
- même nombre à peu près de stages (plus de 30 en tout), avec des stages dont le nombre de sessions a augmenté (initiation à l'archivistique...)
- essai de passage en hybride, voire en visio complètement pour certains stages ?

Catalogue en ligne

(<https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Formations-professionnelles/Formation-continue-ARCHIVES>)

Bureau de la formation scientifique et technique de la DGPA :

olivier.folliot@culture.gouv.fr

0140157721 (*pensez à bien lui préciser que vous êtes un agent de l'Etat*).

2. Un engagement budgétaire fort

Un budget stable, un investissement immobilier fort

Le budget en 2021

Administration centrale :

Fonctionnement :
523 K€ en AE / 702 K€ en CP

Diaman :
60 K€ en AE=CP

Poursuite du soutien au développement
d'Archifiltre :
60 K€ en AE=CP

Interventions (subventions) :
504 M€ en AE=CP

Acquisitions :
260 K€ en AE=CP

3 SCN :

Fonctionnement :
11,79 M€ en AE / 13,42 M€ en CP

Investissement courant :
2,42 M€ en AE / 2,41 M€ en CP

Investissement immobilier :
17,62 M€ en AE / 7,05 M€ en CP
dont 13,3 M€ en AE pour le Quadrilatère-Paris

Numérisation :
462 K€ en AE / 737 K€ en CP

ADAMANT SCN AN :
0,26 M€ en AE / 0,46 M€ en CP

DRAC pour 2021

Fonctionnement :
1 154 826 € en AE = CP

Investissement :
8,3 M€ en AE et 7,4 M€ en CP

ANET :
438 816 € en AE = CP

Plan de relance 2021-2022 :
7,777 M€ en AE =CP

Les soutiens à la numérisation et à la valorisation

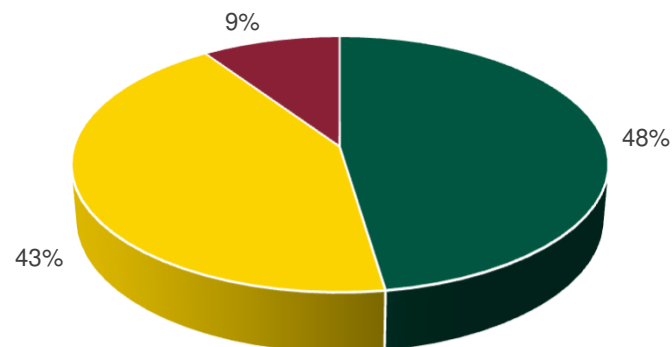
- Les plans de numérisation et de valorisation (PNV) se déploient progressivement dans les DRAC depuis 2018
- 9 DRAC étaient concernées en 2021 contre 7 en 2020 (arrivée des DRAC Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie)
- Le ministère de la Culture souhaite étendre ces PNV à l'ensemble des DRAC et DAC le plus rapidement possible
- Le bilan des PNV 2021 est en forte progression pour les services d'archives
- 22 projets portés par des services d'archives ont été soutenus cette année contre 10 en 2020 (6 projets portés par des Archives départementales, 16 projets portés par des Archives municipales), avec les résultats des DRAC Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Bourgogne-Franche-Comté encore à venir
- Mais aucun projet « archives » n'a été présenté dans deux DRAC
- D'autres dispositifs de soutien sont proposés aux services d'archives
- L'Equipex Bibliissima+ (dont le SIAF et les AN sont partenaires) a été retenu pour 8 ans en 2021
- L'Agence nationale de la recherche (ANR) a soutenu le projet SOCFACE d'OCR des recensements
- Un appel à projet destiné aux industries créatives et culturelles a été lancé en septembre dans le cadre du plan de relance (PIA4)
- L'appel à projet CollexPersée est ouvert jusqu'à la fin 2021

Archivage numérique en territoires, ANET 2020-2021

Un appel à projets reconduit et priorisé par le SIAF

- Le jury de sélection des dossiers 2021 s'est tenu le 2 décembre 2020
- 21 dossiers soumis
- 20 sélectionnés par le jury
- Un total de 438 816 € de subvention accordés

Porteurs de projets



- Archives départementales
- Communes et intercommunalités
- Autres (CHU, université)

Typologies des projets

- 5 études de cadrage
- 2 études stratégiques (politique de collecte, politique de pérennisation)
- 8 déploiements et mises en production de SAE
- 1 amélioration de SAE existant
- 4 projets de versements d'archives
- 1 projet de mutualisation, ouverture de SAE existant

L'appel à projet 2021-2022 est ouvert depuis le 1^{er} septembre. Les candidatures sont possibles jusqu'au 15 novembre 2021.

Dispositif interministériel d'accompagnement aux missions pour l'archivage numérique (DIAMAN)

Ce dispositif interministériel est piloté au SIAF par le bureau du contrôle, de la collecte, des missions et de la coordination interministérielle.

Il est destiné aux :

- départements ministériels
- grands corps et aux opérateurs de l'Etat

qui souhaitent bénéficier d'une aide dans le cadre de la mise en œuvre de leur projet d'archivage numérique.

Sont privilégiés les projets d'application concrète permettant :

- assistance au pilotage d'un déploiement de SAE
- accompagnement et conseils à la préparation technique de versement de données et de métadonnées d'applicatifs métier dans un SAE
- aide à la rédaction de profils d'archivage conformes au SEDA

En 2021, trois projets ont été retenus :

- **mission des archives du ministère de la Culture**
définition et mise en œuvre de la politique d'archivage électronique de l'application de e-parapheur du MC avec un fort enjeu de valeur probante lié à la signature électronique.
- **mission des archives du ministère de la Transition écologique**
préparation pour l'archivage dans la plateforme d'archivage numérique du MTE des documents et données produits par le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) : instances, rapports d'audit, de conseil, d'expertise, d'inspection (application SEQUOIA).
- **commission nationale du droit d'asile**
préparation du transfert, dans le SAE des Archives nationales, des dossiers de contentieux du droit d'asile, antérieurs à 2014 (complément papier déjà versé aux AN).

Les aides pour les achats d'archives privées en 2021

En chiffres

- Un budget reconduit de 260 000 € pour les archives territoriales et nationales

Quelques projets remarquables en AD peuvent d'ores et déjà être soulignés

- Un lot de registres et cahiers du 18^e et 19^e s. constituant le **chartrier du duché de La Roche-Guyon** (Val d'Oise)
- pour les AM d'Orange : le **fonds photographique de Philippe GROMELLE**, 1978-2020 : composé essentiellement de prises de vues numériques de 2005 à 2020 - 239 647 fichiers soit 1 385 070 Go et de 51 198 prises de vue argentiques de 1978 à 2004, sous forme de négatifs

Une double subvention

- Le **fonds photographique de Paul Louis** (AD Alpes-Maritimes) s'est vu accorder une double subvention du fonds du patrimoine et du SIAF pour l'acquisition de ce corpus exceptionnel de plus de 300 000 vues produites par ce photo-reporter de talent établi à Nice, qui photographia les Alpes-Maritimes et la Côte-d'Azur des années 1930 aux années 1980, couvrant la plupart des manifestations publiques (festival de Cannes et Juan-les-Pins, carnaval de Nice) mais aussi épreuves sportives, festivals folkloriques ou encore scènes de la vie quotidienne. Cet ensemble vient compléter le fonds d'un autre photographe niçois connu, Vincent Gargano, actif dans les années 1950-70, conservés aux Archives départementales.

Côté Archives nationales

- **Manuscrits dictés par Napoléon I^{er}** à Sainte-Hélène avec corrections autographes de six chapitres des Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon
- Environ 180 **mémoires manuscrits** apostillés et/ou signés par Louis Stanislas Xavier, **comte de Provence**. 1771-1790
- **Prosper de Barante** (entre 1782/1865) Correspondance (600 lettres) reçue du marquis de Malesteste ou (4700 lettres autographes) adressée à ses proches
- Mais aussi, le dossier d'un ingénieur des Ponts-et-Chaussées pendant la campagne d'Égypte ; le compte de l'argentier d'Anne de Beaujeu ; les comptes d'émigration pour la maison du duc et duchesse d'Angoulême, 1800-1814

3. Le soutien aux bâtiments

Bâtiments d'archives en construction en 2021

Bâtiments d'archives départementales :

- **AD du Loiret (21,7 M€ HT)** →
financement sur Plan de relance
- AD des Côtes d'Armor (5,1 M€ HT)
- AD du Morbihan (4,4 M€ HT)
- AD de la Manche (3,1 M€ HT)
- AD de la Loire (2,8 M€ HT)
- AD du Tarn-et-Garonne (2,6 M€ HT)



Bâtiments archives municipales :

- **AD de Creil (1,2 M€ HT)**
financement sur Plan de relance
- AM Lille Métropole (7,8 M€ HT)
- AM de la Rochelle (5,3 M€ HT)
- AM d'Orange (2,9 M€ HT)
- AM de Béziers (0,8 M€ HT)

Projets de bâtiments d'archives aidés en 2021

Bâtiments d'archives départementales :

- AD du Pas-de-Calais (22,7 M€ HT) →
- AD des Hautes-Alpes (7,2 M€ HT)
- AT de Wallis (2,6 M€ HT)
- AD de la Loire (2,8 M€ HT)
- AD de la Saône-et-Loire (0,7 M€ HT)



Projets de bâtiments d'archives à soutenir en 2022

Un budget en reconduction

Bâtiments d'archives départementales :

- AD du Vaucluse
bâtiment neuf
- AD des Hautes-Pyrénées
réhabilitation
- AD de la Seine-et-Marne
réhabilitation
- AD de l'Indre
travaux



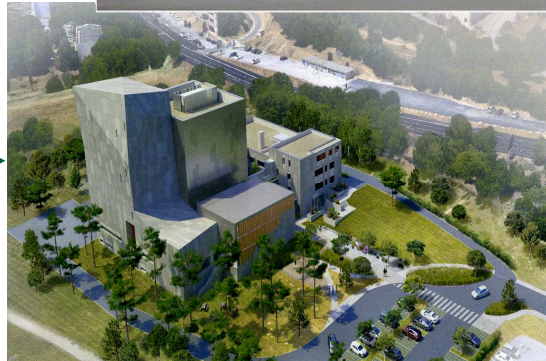
Etudes de faisabilité soutenues :

- AD de la Haute-Savoie
- AM de Manosque et CA DLV
- CA Béthune-Bruay & membres

Bâtiments d'archives en travaux à partir de 2022-2023

Bâtiments d'archives départementales :

- . AD du Pas-de-Calais →
- . AD des Hautes-Alpes
- . **AD du Lot**
financement sur Plan de relance
- . **AD Alpes-de Haute-Provence**
financement sur Plan de relance
- . AD de la Lozère
- . AD des Pyrénées-Orientales →
- . AD de Mayotte



Bâtiments d'archives municipales :

- . **AM d'Epinal**
financement sur Plan de relance
- . AM de Saint-Etienne & Métropole